

À LA RECHERCHE DU PLU PATRIMONIAL

COLLOQUE DE CLÔTURE DU PROGRAMME DE RECHERCHE ANR

17 ET 18 JUIN 2019 - ANGERS

- SYNTHÈSE -

Par Julie MARCHAND

Responsable médiation & CEO chez [Connaixens](#)

Chercheur associé CITERES et programme ANR PLU patrimonial

SESSION 1 : QUELS PATRIMOINES DANS LE PLU ?

Vincent Veschambre commence par affirmer un principe : le PLU doit prendre en compte les patrimoines. Les PLU seraient ainsi les miroirs déformants de conceptions patrimoniales.

Déformants car la prise en compte des patrimoines dépend d'abord de la connaissance du territoire, que la recherche a révélée comme très inégale, notamment du fait de l'acteur en charge de cette production de connaissance. La ressource première identifiée qu'est l'Inventaire institutionnel demeure une référence pour les collectivités. Pour autant, seules deux tiers des 20 plus grandes villes de France y ont fait appel en amont de la production de leur PLU ; et trois d'entre-elles, Nice, Lille et Toulon, l'ont utilisée pour introduire la dimension patrimoniale comme champ du PLU.

Des miroirs déformants également, lorsque les inventaires utilisés ont été objectivés par la démarche d'urbanisme. Nous avons observé des difficultés notamment méthodologiques, d'abord quant au temps consacré à l'inventaire qui diffère du temps de l'inventaire à vocation culturelle ; ensuite quant aux objectifs donnés, la recherche d'exhaustivité n'étant pas de mise.

Déformants, enfin, du fait des contextes et des enjeux priorités par la collectivité dans la démarche de planification. Vincent Veschambre cite l'exemple de Villeurbanne dont l'inventaire réalisé par l'Agence d'urbanisme de développement de l'agglomération lyonnaise a abouti à une sélection réductrice des patrimoines par la collectivité, au regard du projet urbain et des patrimoines considérés comme déjà protégés.

Vincent Veschambre révèle ensuite la présence d'un acteur indissociable aujourd'hui de la démarche de planification et de plus en plus présent dans l'inventaire et la sélection des patrimoines : l'habitant. Il appuie à nouveau son propos sur l'exemple de Villeurbanne et sur l'inventaire proposé à l'enquête publique par l'association d'habitants, *La ville édifiante*.

Vincent Veschambre conclue le préambule de l'après-midi en proposant une lecture des projets de territoire établis à partir d'éléments patrimoniaux ressources. Il liste ainsi les projets à vocation culturelle à Nantes ou Rennes, les projets favorisant le volet végétal ou paysager comme à Angers ou Dijon, ou présentant par choix un patrimoine plus modeste à Villeurbanne ou Grenoble.

De la stratégie de sélection des patrimoines dans le PLU : enjeux, acteurs et résultats

Mathieu GIGOT, *Docteur en géographie, Ingénieur de recherches, UMR CITERES, CNRS – Université de Tours*

Julie MARCHAND, *Docteur en sociologie, UMR CITERES, CNRS – Université de Tours*

Romeo CARABELLI, *HDR, Ingénieur de recherches, UMR CITERES, CNRS – Université de Tours*

Romeo Carabelli, ensuite, propose une approche générale pour définir les processus de recensement et de sélection – dont traiteront les deux présentations à venir.

Il présente d'abord l'identification comme une juxtaposition d'éléments patrimoniaux – processus nommé ici recensement pour se distinguer de l'Inventaire institutionnel et pour ne pas se résumer à un repérage cartographique. Il poursuit en opérant un filtrage *via* le processus de sélection, les éléments patrimoniaux formant alors une collection ou un sous-ensemble.

Romeo Carabelli convient également d'une absence d'une unicité de processus et observe de multiples types de processus de recensement, de sélection et de conjonction des deux démarches – ce qui rejoint l'idée de la photo de classe proposée en introduction par Arnaud de Lajartre. Cette multiplicité de trajectoires peut être explicitée par les croisements des priorités territoriales et de l'expérience des acteurs en responsabilité sur chaque territoire. La montée en généralités n'en a été que plus complexe. Toutefois une tentative de modélisation et une recherche de tendance ont été opérées.

Mathieu Gigot vient ensuite exposer les différentes méthodologies de recensement et de sélection appliqués par les territoires étudiés. En considérant le recensement comme la caractérisation des héritages culturels, il en approfondit la définition. Il le reformule comme un repérage des éléments patrimoniaux, dépendant de la culture et de la pratique de l'acteur en charge.

Il distingue deux cas de figure.

Le premier est un recensement hors toute démarche de planification territoriale. Ce dernier peut être mené par et selon la méthodologie de l'Inventaire à une échelle régionale, comme à Montpellier, à une échelle départementale comme à Plaine Commune, ou encore à une échelle locale comme à Angers. Le recensement peut également, dans ce cas de figure, être mené par des acteurs de la médiation (CAUE, Ville d'art et d'histoire, PNR). La méthode varie alors d'une structure à une autre, en fonction des objectifs visés par la commande. Les chartes architecturales et paysagères conduites par les collectivités ou ces mêmes acteurs (PNR des Monts d'Ardèche), qui identifient des patrimoines, n'ayant pas de portée juridique, s'inscrivent ici aussi, de même que les inventaires participatifs (Vallée du Loir). Les résultats de ces

recensements peuvent être réutilisés dans une démarche de planification mais ils n'ont pas vocation à l'être.

Le second cas de figure concerne le recensement mené dans le cadre d'une démarche de plan local d'urbanisme. Il peut être ciblé territorialement ou typologiquement (patrimoine industriel, balnéaire...), selon la commande de la collectivité. Il peut aussi être généraliste. Mathieu Gigot réaffirme l'importance dans le cadre de ce recensement de la culture de l'acteur et de son appartenance ou non à la collectivité, mais note également l'importance des moyens humains et financiers dévolus à ce travail de terrain.

Mathieu Gigot construit ensuite son propos sur la sélection des patrimoines à partir des modes de représentation choisis.

Le rapport de présentation peut être silencieux et seul le document graphique est le reflet d'une sélection, comme à Strasbourg. La présence de fiches de recensement regroupées dans une annexe patrimoine est une autre possibilité – avec ou sans caractère réglementaire, selon son emplacement dans le dossier PLU – comme pour le PLU d'Angers Loire Métropole. Ses fiches sont plus ou moins renseignées d'un territoire à l'autre. La présence de listes, enfin, à caractère informatif, est également repérée, tel qu'à Montlouis-sur Loire. Telle est faite la sélection des unicums. Sont également représentés et sélectionnés des périmètres, comme à Lyon ou à Marseille, souvent calqués sur des zonages réglementaires.

Pour finaliser sa présentation, Mathieu Gigot rappelle trois contextes distincts de sélection. Dans le premier, et c'est l'exemple de Bordeaux, un Site patrimonial remarquable (SPR) est présent sur le territoire. Le PLU sélectionne alors des patrimoines d'intérêts locaux. Dans le second, une autre politique publique applique au territoire une servitude de protection, à l'image d'un plan de prévention des risques, et la question d'y superposer une contrainte patrimoniale supplémentaire se pose. Dans le cadre du troisième contexte, le projet urbain ou l'aménagement d'un équipement en devenir peut provoquer une réaction de sélection pour se prémunir des mutations.

Julie Marchand conclut cette première table ronde en tentant une modélisation des trajectoires et des tendances de production du PLU patrimonial.

En proposant l'analyse d'un tableau à double entrée, elle croise les enjeux du territoire et les acteurs à la manœuvre, traduisant pour chaque cas étudié, l'axe majeur s'il en est un.

Elle distingue plusieurs contextes, les enjeux endogènes et les enjeux exogènes. Par enjeu endogène, elle entend les enjeux liés au territoire, à son patrimoine, à son histoire, à sa géographie, à sa démographie, ou encore à son positionnement politique. Par enjeu exogène, elle qualifie les enjeux extérieurs que subissent le territoire en application par exemple de politiques publiques non initiées par la collectivité, mais par l'État ou l'Europe, ou suite à des phénomènes supra territoriaux tel qu'un accroissement de population ou une politique de

l'habitat menée à une échelle supérieure (SCoT...). Elle extrait de ces enjeux exogènes les enjeux spécifiques que définis comme objectifs de la recherche à savoir la préexistence d'autres outils de protection patrimoniale.

Elle confronte ces enjeux aux acteurs de la démarche patrimoniale. Ainsi trois typologies d'acteurs selon leur posture dans le schéma de gouvernance sont mises en exergue : les élus, les habitants, mais également les techniciens parmi lesquels elle regroupe les experts, publics ou privés, de l'urbanisme, avec ou non des compétences particulières dans le domaine du patrimoine.

Grâce au croisement enjeux/ acteurs, elle positionne différentes communes étudiées, dégagant ainsi des typologies de trajectoire et des tendances par type d'acteur et par type d'enjeu.

Le croisement d'un enjeu et d'un, ou deux, acteurs aboutit à un constat récurrent : la trajectoire.

Enjeux	Enjeux endogènes	Enjeux exogènes	Enjeux exogènes spécifiques
Acteurs			
Élus	Le programme politique : -L'identité territoriale -La personnalité politique	La réalisation par une agence d'urbanisme. La pression foncière comme argument.	PLU alternatif/ concurrent ?
Techniciens	Le profil des « faiseurs », La culture de l'acteur	La prise en compte d'enjeux multiples (dont le foncier) / Une approche transversale: l'agence	PLU complémentaire?
Citoyens	Un inventaire fait par la collectivité puis une hiérarchie de la sélection.		PLU précurseur?

La prise en compte du patrimoine dans le PLU peut ainsi être le fruit d'un programme politique lié à l'identité territoriale, comme à La Riche, et à la personnalité de l'élu comme à Grenoble ou à Montpellier. Ainsi que le montre le croisement de l'acteur élu et des enjeux endogènes. Elle peut également être le résultat d'une prise en compte du risque exogène de la pression foncière par l'élu ou le technicien, comme à Bordeaux, Montpellier ou Lyon.

L'élu a tendance à faire appel, pour la prise en compte d'enjeux exogènes, à une agence d'urbanisme lorsqu'elle existe. Intégrant en effet de multiples compétences géographiques, démographiques, sociologiques et urbanistiques, l'agence répond pleinement aux exigences d'une telle mission.

Une forme de méthodologie commune également est remarquée, lorsque le PLU est le fruit d'une initiative citoyenne souhaitant prendre en compte les enjeux endogènes. S'ensuivent alors un inventaire réalisé par la collectivité, pour contenter l'électorat certainement, puis une

hiérarchisation de la sélection, pour démontrer les choix opérés au regard d'autres intérêts généraux.

Considérant la colonne des enjeux spécifiques, Julie Marchand constate finalement une fonction du PLU selon l'acteur qui en est à l'initiative. Avec un élu initiateur, le PLU peut être vu comme alternatif ou concurrent. Lorsque les techniciens amorcent la démarche, le PLU est pensé comme complémentaire aux autres outils de protection du patrimoine. Enfin, lorsque les citoyens ont identifié un manquement dans la prise en compte des patrimoines, le PLU peut être précurseur.

Les conclusions réalisées par acteur, puis par enjeu, sont appelées tendance.

Enjeux	Enjeux endogènes	Enjeux exogènes	Enjeux exogènes spécifiques
Acteurs			
Élus	Tendance : - Appui sur un recensement (Régional ou local) Recours à l'agence d'urbanisme (acteur ressource)		
Techniciens	3 situations d'acteurs distinctes d'acculturation		
Citoyens	Tendance : Recensement après constat de défaut, au moment de la concertation ou de l'enquête publique		

Lorsque l'élu est l'initiateur de la sélection, un processus s'active. Il s'appuie quasi systématiquement sur un recensement régional ou local préexistant, puis a recours à l'agence d'urbanisme comme « faisant ». Les cas de La Riche et de Strasbourg en sont ici des exemples.

Julie Marchand relève également des situations distinctes, dans le cas d'une initiative des techniciens, mais également un point commun et nécessaire : une acculturation entre deux disciplines, la culture et l'urbanisme. Que ce soit les services qualifiés de la MIRPAU à Bordeaux, la Mission Grand Cœur à Montpellier ou l'agence d'urbanisme du Grand Lyon, une culture transversale se fait jour, suite à l'implication de techniciens spécialisés.

Enfin, lorsque la mobilisation est citoyenne, elle note une tendance au recensement *a posteriori* faisant suite à un constat de défaut lors de la concertation, ou de l'enquête publique. Le cas d'Angers est un peu particulier, le recensement préexistant ayant été ignoré.

Considérons les tendances par enjeux.

Enjeux	Enjeux endogènes	Enjeux exogènes	Enjeux exogènes spécifiques
Acteurs			
Élus	Mimétisme de la méthodologie SPR Médiation choisie entre patrimoine = d'autres intérêts généraux	Médiation subie entre patrimoine < d'autres intérêts généraux	
Techniciens			
Citoyens			

Une méthodologie sensiblement similaire à celle des Sites patrimoniaux remarquables a été mise en évidence, lorsque la prise en compte des enjeux endogènes du territoire est l'axe majeur. La médiation entre l'intérêt pour le patrimoine et les autres intérêts généraux est donc positive et choisie. À l'inverse, lorsque les enjeux exogènes sont favorisés, la médiation des intérêts est alors négative, et donc subie.

Julie Marchand termine ce propos en rappelant une posture distincte de l' élu en amont, au cours du processus ou bien en aval. L' élu à l'initiative d'une prise en compte des patrimoines fait appel à sa personnalité et à sa culture pour la désignation et la sélection. L' élu arbitre également lorsque l'initiative est technique et intègre, outre sa propre culture, les autres intérêts généraux. L' élu représentant du peuple enfin, se saisit dans son rôle politique de la thématique patrimoniale suite à la mobilisation citoyenne.

En conclusion de cette session, **Julie Marchand** se fait l'écho d'une problématique transversale : existe-t-il un dialogue entre les pièces du PLU ? La connaissance produite trouve-t-elle une correspondance réglementaire ? Elle revient également sur le projet urbain comme transcendance du PLU Patrimonial et sur le positionnement d'un curseur entre conservation des patrimoines et mutation du territoire.

Discussion

Animée par Bruno MARMIROLI, *Directeur de la Mission Val de Loire*

Bruno Marmioli revient sur le modèle vertueux supposé dynamique et ascensionnel du POS au PLUi Patrimonial, remis en cause par un effet cliquet du choix politique.

Il introduit le débat en posant la question du QUI s'approprie et protège le patrimoine, QUI à la manœuvre derrière le PLU. **Vincent Veschambre** répond à cette question en précisant que les acteurs ont été identifiés par les différentes interventions successives : les élus, les techniciens ou les citoyens.

Bruno Marmioli en appelle au projet Patrimoine Bien commun, mené en parallèle par le laboratoire CITERES et la Mission Val de Loire, pour l'analyse d'un patrimoine de proximité approprié par les habitants. **Mathieu Gigot** rappelle l'Apérodrone, démarche participative qui prévoit le recueil de discours d'habitants à partir de photos du territoire prises par un drone.

Julie Marchand rappelle que la culture des acteurs est au centre pour le recensement, la sélection et l'articulation réglementaire. Comment le patrimoine a intégré le parcours de ces acteurs ? Un élu enseignant d'histoire sera tenté de protéger le patrimoine de sa commune, un architecte diplômé de Chaillot colorera ses PLU aux couleurs du patrimoine, un habitant sera lui plus sensible à des typologies de patrimoine, des séries, des lieux mémoriels, plus proches de lui.

Bruno Marmioli réoriente le débat ensuite vers la salle, interrogeant les acteurs intermédiaires, agences et CAUE, sur leur rôle d'articulation.

Anne Marie Llanta, directrice du CAUE du Loir-et-Cher, revient sur la mission d'un inventaire du patrimoine XX^e siècle, au CAUE 30, réalisé à la demande de la DRAC LR et de la Conservation régionale des Monuments historiques en amont du processus de labellisation. Elle ajoute l'exemple d'une commune qui a sollicité le secours du CAUE pour un inventaire du patrimoine en sus d'un bureau d'études non spécialistes, qui a permis d'identifier 45 maisons vigneronnes.

Mathieu Gigot rappelle les difficultés de moyens auxquels font face les bureaux d'études, qui emploient des stagiaires pour les inventaires, sans leur fournir de méthodologie. Cet état de fait produit des listes dont la qualité scientifique n'est pas mesurable.

Bruno Marmioli constate que la question des moyens renvoie au temps nécessaire pour produire le PLU, parfois incompatible avec le temps politique. Il évoque la capacité du PLU comme outil politique de mise en projet du territoire. Le temps d'étude coûtant, les bases connues, les socles déjà validés sont réutilisés.

Pour **Gabriel David**, délégué de l'association Patrimoine Environnement de Loire Atlantique, le temps long de pédagogie est un temps de réappropriation, *in fine* utile, qui vient en remplacement de cette approche du patrimoine que l'on n'a pas acquis à l'école.

Christophe Boucher du CAUE Loire Atlantique rappelle qu'un PLU ou PLUi est un énorme travail pour l' élu. Le PADD est pour lui le temps de la prise en compte, par l'écriture, « pour que cela ne se perde pas en route ». L'identification préalable des patrimoines doit également être cartographiée pour une meilleure lecture : un patrimoine isolé donne lieu à des unicums, un secteur coloré à une zone avec éventuellement des gradations de couleur pour en figurer l'état.

Pour **Alain Marinos**, délégué national des Petites cités de caractère, il est essentiel de scénariser un processus en fonction du contexte avant de concevoir l'objet.

Thierry Pelloquet, directeur de Conservation départementale du patrimoine pour le Maine-et-Loire, qui mène notamment la mission de l'Inventaire avec l'État et la Région, rappelle que l'Inventaire, lancé par Malraux en 1964 était déjà une démarche participative. Des Régions comme la Bretagne aujourd'hui vont plus loin en associant des habitants, mais il note la limite de l'expertise atteinte par ce type de dispositifs. Il évoque leurs diagnostics patrimoniaux, documents synthétiques d'identification faisant suite à la démarche d'inventaire, à visée de porter à connaissance, notamment des élus, mais regrette avec quelques années de recul que peu de collectivités se soient appropriées ces éléments. Les sollicitations des collectivités sont nombreuses en termes d'ingénierie (35 par an en moyenne), auprès de la Conservation comme personne publique associée.

Vincent Veschambre revient sur la présentation d'un inventaire participatif à l'époque de Malraux qui lui semble inexacte. Celui-ci apparaît plus comme un inventaire collaboratif de compétences. Pour lui, le participatif relève de ceux qui ne sentent pas légitime pour mener ce type de recensement. Le cas de Villeurbanne où l'inventaire participatif a été lancé en parallèle d'un inventaire professionnel, démontre la complémentarité des deux outils.

Rejoignant Julie sur l'importance de la culture des acteurs, **Philippe de Lachapelle**, chargé d'études, s'inquiète d'un temps de l'étude à l'échelle intercommunale, qui prévoit par exemple deux jours d'étude par commune. Il soulève également l'approche binaire, ministérielle, quant aux légendes des dernières cartographies de SPR présentant le patrimoine protégé et ce qui ne doit pas être protégé : une perte de richesse ?

Julie Marchand rebondit en posant un mot clé : la culture partagée. Une culture partagée par les experts, avec les habitants au moment de l'Inventaire, avec les élus au moment du PADD...Il est important de mettre en œuvre cette culture partagée pour l'habitant qui fait et défait le patrimoine à l'échelle de sa propriété. La relation au patrimoine est distanciée spatialement et temporellement pour ceux qui sont à son contact quotidiennement.

Sont appelés à s'exprimer sur leur rôle dans la démarche de *PLU patrimonial* les Architectes des bâtiments de France (ABF) et les animateurs de l'architecture et du patrimoine des Villes et

pays d'art et d'histoire (VPAH), qui pour Julie Marchand, sont des acteurs de synthèse et de pédagogie.

Anne-Françoise Hector, adjointe à l'ABF d'Indre-et-Loire, intervient pour rappeler le rôle régalien de l'ABF avec la note d'enjeu pour le porter à connaissances au titre du Code de l'urbanisme, qui interpelle les élus sur les patrimoines à prendre en compte. Elle rappelle le rôle d'Adrienne Barthélémy à l'impulsion du PLU Patrimonial de la Riche dans un rôle d'animation des acteurs du territoire.

Gaëlle Pottier, chargée d'Inventaire au sein du PNR des Boucles de la Seine normande, opère à son tour un retour d'expérience sur une mission d'inventaire industriel sur la commune du Trait, où la conjonction des acteurs a permis l'identification de zones de protection dans le PLU. Pour les 100 ans de la création d'un chantier naval, et grâce à la présence d'une Cité-jardin, les élus ont lancé, avec la Maison de l'architecture de Haute-Normandie une résidence d'architecte qui a permis de sensibiliser les habitants à leur patrimoine, jusque-là mal perçu. Une collecte de mémoire a donné lieu à un abécédaire. Un inventaire de la Cité-jardin a conduit à une prise en compte assez fine du patrimoine de la commune. Cette démarche a interrogé les Cités-jardins à l'échelle de la métropole et pourrait conduire à la réalisation d'un SPR.

Jacky Cruchon, expert de Sites et Cités remarquables de France, explique que moins de la moitié des animateurs des VPAH sont associés aux démarches de planification urbaine. C'est ce qui a motivé l'association à faire voter au Sénat un amendement intégrant à la loi l'obligation de médiation et de participation citoyenne. Dans la pratique, d'après l'enquête menée par Sites et Cités remarquables de France, les villes dotées de SPR n'ont pas développé ce type d'outils, encore moins à l'échelle de l'intercommunalité.

Il s'interroge par ailleurs sur le passage de la production de connaissance à la réglementation, par le biais de ce qu'il se représente comme un entonnoir pour sortir vers le projet urbain. Il questionne les compétences en place entre les « cultureux » et les « techniciens », sont-elles suffisantes ?

Un habitant angevin prend la parole pour expliquer son expérience de sensibilisation au patrimoine, en travaillant près d'un patrimoine industriel près de Nantes, une tour à plomb. Il regrette l'absence de culture des élus et les rapports de force avec le monde associatif désireux de préserver le patrimoine. Il ajoute qu'il manque dans la prise en compte des enjeux exposés, les enjeux financiers qui font défaut, et le coût de l'entretien du patrimoine protégé.

Bruno Marmioli résume le propos : les contraintes de temps, les contraintes d'agenda politique et les contraintes de moyens afférents sont des freins à la concertation des acteurs et au débat.

Alain Marinos rappelle que les PLU Patrimoniaux ont été inventés par le Ministère de la Culture, sans consultation du Ministère de l'Urbanisme, en transférant les compétences en patrimoine architectural, urbain et paysager sans transfert de moyens. Or, le PLU patrimonial a un coût.

Pour **Françoise E.**, architecte de la Ville d'Angers sur le patrimoine du XXe siècle, l'habitation du citoyen à son territoire peut constituer un frein à la reconnaissance du patrimoine de manière objective.

Charlotte Saint-Jean, animatrice de l'architecture et du patrimoine à Plaine Commune revient sur l'engagement pris par le territoire labellisé VPAH de sensibiliser les élus et les techniciens au patrimoine notamment à l'occasion de la révision des documents d'urbanisme. Elle rapporte l'exemple de l'annexe patrimoine qui a été construite avec les services des archives et ceux de l'urbanisme réglementaire.

Julie Marchand fait la synthèse des interventions précédentes, d'abord en intégrant au tableau des enjeux, un enjeu financier endogène, qui renvoie à la culture de l' élu et à son choix ou non de financer la prise en compte patrimoine, et un enjeu financier exogène, qui est une conséquence d'une décentralisation des compétences mal financées. Elle ajoute ensuite qu'outre la distanciation qui se crée pour l'habitant avec son patrimoine de proximité, le traumatisme de la destruction (à l'image du bombardement de Tours en 1944, ou du risque d'éventration du Vieux Lyon en 1962) peut provoquer une réaction émotionnelle de l'habitant. Or sur le territoire communal, ou intercommunal, cet événement de la destruction se dilue dans le temps et ne trouve pas d'écho. Elle conclue en prolongeant le propos de Charlotte Saint-Jean, quant à la difficile synthèse de deux disciplines, l'urbanisme et le patrimoine, dont les Chaillotains sont les habilités.

Luc Bousquet, enseignant de l'École d'architecture de Lyon, rapporte son expérience de chargé d'études au CAUE dans les années 2000. Il a constaté les dépenses publiques orientées vers le fleurissement ou le budget fête du 13 juillet. L'État ne les accompagnaient pas non plus, financièrement, dans leur démarche de POS en PLU.

Mathieu Gigot interroge la salle sur l'avancement de la démarche d'identification des patrimoines à l'échelle intercommunale et sur la méthodologie mise en œuvre.

Carole J., architecte urbaniste, collaboratrice de Bernard Wagon, revient sur la distance et le regard nouveau que porte le chargé d'études sur un territoire, et sur son rôle pédagogique auprès des élus. Pour elle, la dérive de l'intercommunalité conduit à une pédagogie accrue envers les instructeurs. Des territoires plus vastes, aux patrimoines très différents, sont parfois lissés au moment de l'instruction, qui recherche une simplification réglementaire. « On nous dit faites des OAP, mettez plutôt des recommandations ». L'identification du patrimoine est alors annihilée.

Claire Pryet, historienne de l'architecture, évoque son expérience au sein d'un UDAP, dans l'accompagnement d'une intercommunalité de 54 communes pour la création d'un PLUi. Elle insiste sur le rôle de la note d'enjeu du Préfet au moment du porter à connaissances, qui pour elle, constitue un moment fort de la pédagogie auprès des élus, pouvant conduire parfois jusqu'à une marche arrière et une reprise du PADD. L'aplanissement de l'identification qu'elle

constate également dans le cadre d'un PLUi pourrait-il être contrecarré par la « zone d'intérêt patrimonial » expérimenté par le PLUi du Grand Lyon ?

Hélène B., architecte au CAUE, explique l'inversion de la planification qui se joue en territoires ruraux, de l'étalement urbain au recentrage sur les bourgs. Le patrimoine bâti, les maisons de bourg, les rues sont alors impactées. La pression induite ne risque-t-elle pas d'endommager l'identité de ces territoires et de tendre vers une forme de banalisation ?

Amauric Krid, chargé d'étude PLUi à l'Agence d'urbanisme des agglomérations de Moselle, aborde la transition qu'il observe dans le passage du PLU au PLUi, quant à la qualité de discussion avec l' élu et le temps d'étude du territoire. La contrainte budgétaire questionne ce temps dans le cadre d'un PLUi et le degré d'investissement du chargé d'étude. Le rôle de l'agence est de sensibiliser les élus avec un premier niveau de protection, même faible, qui peut servir de base aux élus sensibles à venir pour approfondir.

Bruno Marmioli conclut le débat en proposant une réflexion sur l'identification d'un patrimoine intercommunal qui pourrait être le fruit du changement d'échelle.